



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 12 mars 2019  
N°635

**A l'issue d'une rencontre avec les organisations syndicales des douanes, le Ministre de l'Action et des Comptes publics propose dans le cadre du Brexit des mesures fortes d'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail des douaniers**

M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a reçu ce matin à Bercy, avec M. Rodolphe GINTZ, Directeur général des douanes et droits indirects, les représentants nationaux des organisations syndicales de la douane (CFDT Douane, CFTC Douanes, CGC Douanes, SNAD CGT, USD FO, Solidaires Douanes et UNSA Douanes).

M. DARMANIN a tout d'abord rappelé les moyens sans précédent mis en œuvre, à la demande du Premier ministre, pour préparer l'administration des douanes à faire face au Brexit, avec notamment le recrutement de 700 agents supplémentaires. Il a redit sa détermination à être prêts dès le 29 mars prochain à tous les scénarios.

Le Ministre a ensuite entendu, dans l'esprit de dialogue social approfondi et respectueux qui caractérise l'administration des douanes, les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales en lien avec le Brexit et leurs attentes en matière de pouvoir d'achat et de conditions de travail.

Le Ministre a apporté une réponse forte à ces inquiétudes, pour accompagner la surcharge de travail exceptionnelle occasionnée par le Brexit. Il a proposé des mesures de revalorisation salariale **dans le cadre du Brexit**, à l'intérieur d'une enveloppe de 14 millions d'euros. Cette enveloppe sera entièrement financée par des économies au sein même du ministère, sans impliquer de réduction d'effectifs.

Il a également chargé le Directeur général des douanes et la Secrétaire générale de Bercy d'ouvrir dès les prochains jours des concertations nationales sur les conditions et l'environnement de travail des douaniers, qui sera menée sur la base de remontées de terrain précises examinées au cas par cas.

Les organisations syndicales ont indiqué avoir besoin de 24 heures pour formaliser leur accord autour de cette proposition.

Le cas échéant, le Directeur général des douanes rencontrera de nouveau chacune des organisations syndicales sous une semaine. Le Ministre réunira de nouveau les organisations syndicales sous 15 jours.

**Contacts presse :**

Douane : 01 57 53 41 03  
Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80

presse@douane.finances.gouv.fr  
presse.bercy@finances.gouv.fr